**Pouvez-vous gérer votre budget de façon simplifiée ?**

Peut-on gérer son budget à moindre risque, sans avoir à noter toutes ses ressources et ses dépenses, ni à tenir les tableaux qui nous apparaissent a priori trop complexes ?

Cela est possible, *sous certaines conditions*, dans deux cas de figure très différents :

* Pour les personnes ou les familles relativement aisées
  + Qui ont accumulé une épargne de précaution d’au-moins six mois de revenus mensuels, et/ou un patrimoine de quelques dizaines de milliers d’euros ;
  + Qui sont naturellement peu dépensières ;
  + Qui n’ont pas de projet de vie relativement coûteux à financer (études des enfants, achat d’un logement, etc.)

Pour elles, la tenue d’une comptabilité précise n’est évidemment pas inutile, mais pas vraiment indispensable non plus.

* Pour des personnes ou familles ne bénéficiant pas de ces sécurités, mais qui considèrent comme quasiment impossible de s’imposer cette discipline budgétaire consistant à noter ses ressources et ses dépenses, et à tenir régulièrement quelques tableaux ;

Pour elles, cette gestion « simplifiée » de leur budget peut être un moindre mal, que nous imaginons provisoire en attendant une éventuelle gestion plus rigoureuse…

Quant aux conditions évoquées plus haut, les six règles ci-dessous devraient suffire à assurer la sécurité des personnes du premier groupe, et à limiter les risques encourus par celles du second groupe.

**1. N’utilisez le crédit qu’avec prudence et modération**

* Évitez le crédit renouvelable et le compte débiteur, même autorisé

Les crédits renouvelables et les comptes débiteurs[[1]](#footnote-1) supportent souvent des taux élevés et constituent une voie d’entrée fréquente dans le surendettement. En conséquence :

* N’ayez pas recours au crédit renouvelable, sauf à titre exceptionnel et pour une période courte ;
* Surveillez le solde réel de votre compte bancaire en tenant compte des dépenses payées par chèque ou par carte et non encore débitées sur ce compte ;
* Évitez de faire de nouvelles dépenses lorsque ce solde s’approche de zéro ;
* Évitez si possible le recours au compte débiteur, même autorisé, et évitez vigoureusement de dépasser le montant de votre autorisation de découvert : c’est, avec le crédit renouvelable, une porte d’entrée vers l’enfer du surendettement !
* Soyez prudent dans le recours à d’autres crédits, notamment auprès des proches ou des commerçants ;
* Si vous avez une rentrée d’argent inattendue, utilisez-la pour rembourser vos dettes en cours avant toute autre chose : en commençant par celles dont les taux sont les plus élevés. Si vous n’avez pas de dettes, conservez et placez cet argent sur un compte d’épargne, ou ne le dépensez que pour un projet qui vous semble vraiment utile.

**2. Constituez une solide épargne de précaution et conservez-la en permanence**

Mettez de côté chaque mois la somme que vous estimez pouvoir épargner. En allure de croisière, le montant total de votre épargne de précaution devrait atteindre au minimum six mois de ressources mensuelles[[2]](#footnote-2). Cette épargne à pour fonction de vous permettre de faire face aux accidents de la vie. Ne l’utilisez jamais pour des dépenses régulières : elle doit rester toujours disponible pour faire face à des évènements imprévus.

Votre situation financière sera plus solide encore si vous avez progressivement constitué un patrimoine (logement, placements financiers, etc.).

**2.3. Pensez à demain, prévoyez les difficultés éventuelles**

Comment vont évoluer vos ressources et vos dépenses au cours des mois ou des années à venir ? Devez-vous programmer des dépenses nouvelles importantes ? Prévoyez les passages difficiles et prenez si possible des dispositions en conséquence longtemps à l’avance.

* 1. **Pointez régulièrement et conservez vos relevés de comptes bancaires**

Faites votre rapprochement bancaire c’est-à-dire :

* Lisez attentivement le relevé de compte de vos opérations bancaires que votre banque vous adresse régulièrement ;
* Vérifiez que chaque ligne de ce relevé correspond bien à une ressource que vous connaissez ou à une dépense que vous avez faite : c’est une source très riche d’information et de contrôle ;
* Suivez attentivement le solde de votre compte principal, et reportez les dépenses non indispensables s’il risque de passer dans le rouge.

C’est le minimum d’attention que vous devez à vos affaires d’argent, il vous alertera en cas de risque de dégradation de votre situation financière ou d’erreur faites à votre détriment par tel ou tel prestataire de service !

* 1. **Soyez vigilants et combatifs pour défendre vos intérêts financiers**

Le monde social est plein d’individus ou d’agents économiques opportunistes plus ou moins à l’affut de larcins, de détournements voire de vols au détriment des personnes négligentes. Tout argent mal protégé risque d’attiser chez autrui la tentation de se l’approprier par des moyens frauduleux... Chacun a donc intérêt à être prudent - et vigoureux si nécessaire - face à de tels risques...

* 1. **Réagissez rapidement en cas de difficulté financière**

Si votre situation financière venait à se dégrader, demandez rapidement conseil à une personne de confiance. Avoir des difficultés financières peut arriver à tout le monde, et il est essentiel de réagir vite. Sinon, la situation risque de s’aggraver jusqu’à devenir incontrôlable...

Nota : ces règles font naturellement partie du paquetage de base de celles et ceux qui décident de pratiquer une gestion complète et rigoureuse de leur budget !

1. Le compte débiteur (encore appelé « découvert ») *est une dette*, au même titre qu’un crédit renouvelable ! Le langage courant fait d’ailleurs une joyeuse confusion entre *crédit* et *dette* : Lorsqu’une personne (physique ou morale) parle de ses crédits (« J’ai fait un crédit à telle banque » ou « Mes crédits à la banque X »), elle devrait dire au contraire : « J’ai *obtenu* un créditde la banque X, et maintenant j’ai *une* *dette* envers elle » [↑](#footnote-ref-1)
2. Si vous disposez par ailleurs d’un patrimoine immobilier ou financier, cette épargne de précaution peut se limiter à deux ou trois mois. [↑](#footnote-ref-2)